



Plus forts ensemble ! DECLARATION UNSA EDUCATION CTSD 17 MARS

Monsieur le Directeur académique,

Mesdames, messieurs les membres du CTSD,

Ces derniers jours, la ministre a annoncé les grands principes qui présideront à la réforme du collège. Cette réforme sera d'abord une réforme pédagogique et les négociations avec les organisations représentatives des personnels et des parents vont permettre de finaliser le projet.

Le collège est depuis longtemps qualifié de « maillon faible » de notre système scolaire. C'est en effet un lieu de souffrance pour de nombreux élèves et de nombreux enseignants. Le réformer est indispensable pour qu'il réponde enfin à la promesse démocratique du collège unique.

L'UNSA EDUCATION soutient les grands principes qui ouvre des espaces pour travailler « autrement » tout en garantissant le maintien des moyens existants et la création au plan national de 4000 postes qui permettra peut-être d'entrevoir une amélioration des conditions de travail.

L'UNSA EDUCATION s'engage dans les discussions des prochaines semaines avec la ferme volonté d'améliorer à la fois l'enseignement au collège et les conditions de travail des enseignants et personnels d'éducation. Loin d'un syndicalisme de posture, hostile au changement par principe et agitant les peurs, elle plaide pour des pratiques pédagogiques plus diversifiées autour d'un socle commun refondé.

L'UNSA sera exigeante aussi bien pour les élèves que pour les personnels : les moyens complémentaires devront effectivement permettre une mise en œuvre satisfaisante des nouvelles modalités d'enseignement et en particulier le travail en petits groupes et les enseignements pratiques interdisciplinaires.

La formation et l'accompagnement des équipes pédagogiques seront des éléments déterminants pour la réussite de cette réforme qui s'appuiera sur des programmes

renouvelés. L'UNSA EDUCATION exigera qu'un véritable plan d'accompagnement soit présenté en même temps que la réforme.

Mais bien que, comme nous l'avons dit, l'UNSA EDUCATION soutienne les grands principes d'une réforme essentiellement pédagogique, nous restons interrogateurs sur la façon dont les enseignants du département vont l'accueillir ? Il faudra leur donner des gages de réussite et les rendre enclins à y participer.

En effet, comment accorder ce qui est avancé par le ministère et le constat concernant la carte scolaire pour les collèges de Saône-et-Loire ? Ce constat est amer. Quelle réelle amélioration pour 2015 ? D'un côté on demande aux personnels d'accompagner le changement, (petits groupes, nouvelles pédagogies, enseignements transversaux, pluridisciplinaires) voire de s'en emparer, de l'autre on leur prépare une rentrée tout aussi inconfortable que les précédentes, avec un H/E qui diminue dans certains établissements y compris dans les catégories plus prioritaires que d'autres, avec des choix difficiles, des incertitudes.

Comme nous l'avons prévu lors du CTSD du 29 janvier, la baisse de la dotation horaire départementale entraîne non seulement dans les établissements 16 retraits d'emplois mais aussi un nombre impressionnant de BMP , 169 en tout, qui vont de 2 à 18h et que représentent en tout presque 1500 Heures à trouver, ainsi que plus de 140 postes partagés. .

Nous saluons l'ouverture de 11 postes mais nous demandons la création du poste de SVT à Sennecey comme cela a été envisagé en groupe de travail et l'ouverture de postes là où un besoin de plus de 15h est reconnu. Comment pourvoir à tous les BMP langues, histoire géographie et Arts plastiques par exemple (nous en avons compté 10 dans ce domaine et dans tous les bassins) ? Les HSA ne peuvent être la variable d'ajustement dans tous les cas de figure et nous continuons d'en contester le taux trop important dans la plupart des collèges. Les TZR n'y suffiront pas ou devront couvrir un trop grand nombre d'établissements ! Alors ce seront des contractuels ? Quelle formation leur sera dispensée pour leur permettre d'acquérir les nécessaires compétences requises chez les enseignants autres que la connaissance d'un contenu et de techniques ?

Par ailleurs l'UNSA EDUCATION souhaite attirer votre attention sur la situation des AED-AVS dont le temps de service augmente avec une rémunération constante suite au nouveau décret régissant les AESH. Aujourd'hui, pour un salaire égal, un(e) AESH travaille donc 200h de plus sur l'année. Statutairement, ce changement induit par le décret de juin 2014 n'est pas acceptable - encore moins quand l'on sait que ce métier est exercé à 95% par des femmes, qui déclarent peiner « à joindre les deux bouts » du fait d'un temps partiel subi par 90% d'entre elles. À l'heure où nous fêtons les 10 ans de la loi handicap, il est par ailleurs plus que regrettable que les compétences de ces personnels, indispensables à la scolarité des enfants en situation de handicap, ne soient pas reconnues. Cette reconnaissance passe entre autres par l'octroi d'une formation et d'un diplôme dignes de ce nom. Le SE-Unsa a voté contre ce décret, qui laissait craindre des reculs statutaires, et ne répondait pas suffisamment aux besoins des élèves concernés. Force est de constater que nous avons raison, et que les propositions défendues alors méritent encore d'être portées.

Enfin, en ce qui concerne la carte scolaire 1^{er} degré dont les premiers travaux ne commenceront – hélas- que dans deux semaines, après les élections départementales, nous souhaitons que vous fassiez un premier point des choix génériques que vous envisagez, par rapport aux besoins de notre département. Un groupe de travail préalable se tient dans certains départements, avant l'étude au cas par cas des écoles. Pourquoi ne pas le mettre en place en Saône-et-Loire ? Nous vous rappelons à ce sujet que nous vous demandons de regarder de près la question de la direction d'école et en particulier les bonifications de décharge que nous vous proposons dans certains cas. Nous regrettons par ailleurs le report de la commission de recrutement sur postes particuliers, liés à celui de la carte scolaire.

Nous souhaitons savoir aussi dans quelle instance seront présentés les nouveaux PEDT présentés dans le cadre des rythmes scolaires.

Sylvie DESCOMBES

Pour l'UNSA EDUCATION 71